



Commune de FOUILLEUSE  
Canton de Clermont  
Arrondissement de Clermont

Le 19/02/2026

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 Février à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Fouilleuse – 1 impasse de la Mairie – en séance publique sous la présidence de l'Adjoint au Maire Monsieur PTASZYK Roger.

PRÉSENTS :

Mesdames : BARA Céline, CHOUCU Emily, FLANDRE Laurine, SORBARA Ghislaine,

Messieurs : BOURGUIGNON Stéphane, FLANDRE Baptiste, PTASZYK Roger.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

Monsieur VRIGNAUD Thomas donne pouvoir à Monsieur PTASZYK Roger.

ABSENTE NON REPRÉSENTÉE :

Madame ZELMAN COLBOC Annette,

Messieurs : BAILLEUL Joachim, HENO Christophe.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h40 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire. Monsieur PTASZYK Roger est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal du 07 janvier 2026
- Vote du CFU
- Affectation du Résultat 2025
- Questions diverses

Madame le Maire soumet à l'approbation des Élus le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 janvier 2026.

Le procès-verbal du 07 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

## VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de FOUILLEUSE ;  
Vu le CFU 2025 de la commune de FOUILLEUSE ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT ;  
Considérant dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre CFU et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à l'un des membres de sa majorité ;  
Considérant que, dans ce contexte, l'assemblée a confié la présidence de la séance à Monsieur PTASZYK Roger ;  
Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

COMMUNE DE FOUILLEUSE (M57) - Fouilleuse COMMUNE FOUILLEUSE - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	354 940,00	148 863,56	503 803,56
	Recettes réalisées (1)	B	177 501,89	144 967,57	322 469,46
	Restes à réaliser	C	11 823,00	0,00	11 823,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	350 771,99	172 421,00	523 192,99
	Dépenses réalisées (1)	E	134 531,34	160 018,39	294 549,73
	Restes à réaliser	F	34 528,00	0,00	34 528,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	42 970,55	-15 050,82	27 919,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 168,01	23 557,44	19 389,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	38 802,54	8 506,62	47 309,16
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-22 705,00	0,00	-22 705,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	16 097,54	8 506,62	24 604,16

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Madame le maire donne lecture détaillée de chaque poste comptable.  
Madame le Maire, par son retrait, n'ayant pas pris part au vote,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,  
Approuve le CFU 2025 de la commune,  
Donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Pour donner suite au vote du CFU 2025 qui fait apparaître, pour rappel :

Un déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure	4 168.01 euros
Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	23 557.44 euros
Un solde d'exécution 2025 (excédent) de la section d'investissement de	42 970.55 euros
Un solde d'exécution 2025 (déficit) de la section de fonctionnement de	15 050.82 euros
Considérant les restes à réaliser :	
En dépense d'investissement	34 528.00 euros
En recette d'investissement	11 823.00 euros
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	0.00 euros

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation du résultat par le Conseil Municipal.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité des présents, affectent le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 euros
Excédent de fonctionnement reporté	8 506.62 euros

### Questions Diverses :

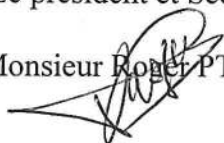
Prévoir les événements de pâques, malgré la période électorale.

Date du prochain conseil municipal : 21 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers municipaux et lève la séance à 19h15.

Le président et Secrétaire

Monsieur ~~Robert~~ PTASZYK



Le Maire  
Ghislaine SORBET



